POUR LA BALIZE [illegible]
A. LAROSE & Co, 71, Vieille Levée.

Paquebot de Lafourche. [illegible]

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. [illegible] LANDRY

Paquebot du Bayou Sara [illegible] BELLE CREOLE [illegible]
P. A. CHAMBONNEAU [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co

POUR NEW-YORK. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LONDRES. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR HAMBOURG. [illegible]

A VALPARAISO. [illegible]

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS.

LEWIS & BERMUDEZ.
Bureau No. 180, rue Royale.

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT.
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS.

CHAS. A. BARGUILLI,
MAGASIN DE MARCHANDISES
No. 20, rue Chartres.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
31, rue du Canal.

WM. H. SIMMONS,
Marchand Commissionnaire.

F. L. BOURNOS, [illegible]

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON [illegible]
No 60, rue du Camp.
JOHN O. WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF.

Toiles pour les marchés Mexicains.
R[illegible] [illegible]
McDOWELL & PECK, [illegible] Douane.

MARCHANDISES convenables au marché Mexicain. Un joli assortiment de plateaux bretagnes, creas, &c et autres articles a vendre par
15dev McDOWELL & PECK, 28, Douane.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 9 mars 1847.
Dernière Représentation par
LA FAMILLE RAVEL.
Le 1er acte de
LA SYLPHIDE.
Ballet pantomime.
LES EXERCICES SUR LA CORDE.
LES BUCHERONS.
LE SOLDAT PAR AMOUR.
Ballet.
LE JALEO DE XERES.
LES BRIGANDS ITALIENS,
Féerie comique et plastique.
On commencera par
UNE POSITION DELICATE,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

GRAND CIRQUE DE L'OUEST.
DE STONE & McCULLUMS.

[illegible] CIRQUE, viennent de [illegible]

PRIX D'ENTREE 25 CENTS

[illegible] MM Busby et [illegible] ouvertes chaque soir [illegible]

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des [illegible] depuis 8 heures [illegible] jusqu'à 10 heures [illegible]

PRIX D'ENTREE 25 CENTS

DERNIERE SEMAINE.
[illegible]
LA FIN DU MONDE

L[illegible] [illegible] New-York [illegible]

SALLE DE BAL
DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN
En encoignure Moreau et Champs Elysées.
[illegible]
E. TRIGANT, Directeur.

AVOINE [illegible] à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & C
11 et 13, St Louis

Aux Planteurs Sucriers
CHAUDIERES [illegible]
WALSH & LOGAN [illegible]

10 [illegible] F. GERARD.

15 CAISSES COTON BLANC [illegible]
F. GERARD.

D[illegible] J. M. CABALLERO [illegible]

R. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 54, rue Commune,
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON, En détail.
[illegible]

Cent Nègres à vendre.
[illegible]
JAS. E. BLAKENEY, Agent.
21 [illegible] Marais et Esplanade.

TAPIS A BON MARCHE
N[illegible]
DAMERON, THOMPSON & Co.
13jan No. 26 rue de Chartres et 2, Douane

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10 RUE DU CANAL, Paulding's Row, entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, ils viennent de recevoir par les navires Zabat, Memphis, Tenessee et Atlantic l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE [illegible] à vendre pour du COMPTANT seulement [illegible]
ARTICLES POUR LES HABITANS [illegible]
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS [illegible]
ETOFFES [illegible]
PANTALONS [illegible]
GILETS DE DESSOUS [illegible]
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

MEULES FRANÇAISES en débarquement du navire Arkansas du Havre — 4 paires de meules [illegible] pouces de diamètre [illegible] à vendre par
B. de GOER & RIFFLARD,
10jan 21, Magasin.

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Christophe Colomb venant du Havre—10 paniers vin de Champagne, Sillery mousseux—Rosé [illegible] 30 paniers vin idem Ay mousseux [illegible]
G M LUCAS,
15jan 30, Bienville

Dames-jeannes françaises.
2000 de 5 gallons en débarquement du navire Francis Depau, capitaine Sagory, du Havre, à vendre par
NUMA LACOSTE.
29 dec 103, rue Royale.

Installation à vendre pour cause de départ.
UN établissement situé au centre de la première Municipalité, propre à la distillation et rectification des esprits, offrant une excellente occasion à quiconque désirerait se livrer à cette branche d'industrie. L'emplacement est très vaste et le prix très modique, le tout ne nécessiterait qu'un très faible capital. S'adresser Post office, lettre L, No 41.
26fev

CHANDELLES—Blanc de baleine et adamantines—150 caisses blanc de baleine de New Bedford, 150 caisses chandelles adamantines, en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER.
10 fev No 8 Nouvelle Levée

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F. PERRET,
4 fev 48, Bienville.

[illegible] Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés reputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent à savoir:
La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hemorroides, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons —Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Loqueur de Barque et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des fournevecencentes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chatain ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bileux.
Le Baume de Colombo, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un polis nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, aussi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer. L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brulures, les eresypeles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en delivrera gratis aux eclesiastiques.)
GRANDE DECOUVERTE. — Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel. Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, ou l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait 15 dec—6m

☞ Les affections de la peau, boutons sur la figure, et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par le SALSEPAREILLE DE COMSTOCK. Sa modique prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de salsepareille comparable à celui-ci. Il est plus concentré qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent specifique pour expulser du sang tout ce qui s'y trouve d'impur, de plus, il donne du ton à l'estomac, facilite la digestion, &c. &c.
Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 26jan

SUCRE—32 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Tâti, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levée

CAFE—200 sacs en débarquement du brick Tâti, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levée

VIN DE MARSEILLE—50 barriques en débarquement du navire Mary Pleasants, à vendre par AUG MOLIER,
1mars Rue St Louis, 90

VIN SUPERIEUR—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algérie de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
1mars rue St Louis, 90

CHAUSSETTES—100 douzaines chaussettes coton écru, 300 do do coton bleu [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1mars 36, rue de Chartres

BAS BLEUS—1 caisse 100 douzaines bas bleus pour femme, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1mars 36, rue de Chartres.

FOULARDS—1 caisse 200 pièces foulards assortis à vendre à bon marché par
LOISON & SILVESTRE,
1mars 36, rue de Chartres

MERINOS—2 pièces merinos toute couleur à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1mars 36 rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasants, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge Bergasse, 50 paniers d'huile de J Plagnol
G M LUCAS, 30 Bienville
En magasin
Vin rouges de Bordeaux qualité ordinaire et au dessus;
Vin blanc en demi barriques;
Absinthe suisse et Kirschwasser, de 2 qualités, Bouveton & Co;
Anisette superfine de Champion
Eau-de-vie de preuve, Castillon
Eau-de-vie fine Champagne 1834 et 1825;
Cerises à l'eau-de-vie, véritable vin de Madère,
Véritable vin d'Oporto,
Vin de Champagne, 1ère qualité.
26fev G M LUCAS, 30, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS
150 caisses en débarquement des navires Duncalton, Colombo et Emily Taylor, à vendre par
R. G. ROBBS 42 Bourbon
20dev

Bottes, Souliers, Brodequins.
15 malles, en débarquement du navire SULTANA venant de Philadelphie, et Colombo du navire COLOMBO, venant de Boston, [illegible] à vendre par
G. W. DUNBAR, 30 Douane
21fev

BRODEQUINS, Bottes et Souliers. Avec en débarquement du Colombo et d'autres navires, un assortiment complet [illegible] à vendre par FROST & Co,
27 fev 10, Magasins

PILULES Ferrugineuses de Vallet,
do dites goudrons de Saint de Fresnes
Pastilles de Vichy do de Lactate de Fer
Antiputrides de Guibert, Sirop de Lamouroux,
Sulphate de Quinine et de Morphine, feuilles de Charlon
Flacons bouchés en verres dépoli, Iduoleres, etc
Reçus récemment de France et à vendre en détail par
H. BONNABEL, rue Tchoupitoulas
21 fev Encoignure Natchez

COGNAC demi preuve, 10 demi et 12 quarts, 1 Cognac de Leger frères, et 2 demi pipes Pinet Castillon No 1, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.
24fev 17 et 19 St Louis

CHAMPAGNE—Marques Oneton & Graniere à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.
24 fev 17 & 19 St Louis

VIEUX Cognac supérieur, en demi et quarts de pipes, Th. Godard et Co., Castillon, Jn, 1825 et 1821, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co
24fev 17 et 19 St Louis

EN débarquement du navire Mary Pleasants venant de Marseille:
100 barriques vin rouge de Bergasse, 100 paniers huile d'olive de Plagnol; 30 sacs amandes; à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
24fev 17 et 19 St Louis

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux de soie, etc Paris [illegible] à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co
24fev 17 & 19, rue St Louis

MOUTARDE—Graine fraîche de moutarde blanche anglaise, à vendre par
2 mars WM DINN, 11 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—125 caisses sucre blanc, 50 do sucre brun, en débarquement du brick T Street à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—350 milliers, importés et à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

PRUNEAUX—45 caisses en pots, de 5, 7 et 10 livres de Bordeaux, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

ALCOOL—25 barils alcool 4me preuve à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

MOUSSE—50 balles mousse noire à vendre par
HEPBURN & TURPIN
2 mars 31 Vieille Levée

EPICES—200 cols gingembre en racine, casse, poivre de Sumatra &c. à vendre par
ROBERTS & HALL,
2mars 75, Magasins.

AU PRIX FIXE
ALFRED MUNROE & Co.
Magasin de linge fait au détail.
No 34, rue des Magasins.

LES acheteurs d'habillemens sont invités à visiter le notre établissement ou ils trouveront toujours le plus grand assortiment à la Nouvelle Orléans, et où ils seront sûrs d'acheter chaque article au plus petit prix sans avoir à marchander et sans crainte d'être trompés. Les articles suivants sont reçus constamment par les paquebots de New York.

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Redingotes do do	$12 à $25
Habits et redingotes drap superfin, couleur,	$12 à $20
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $20

Pantalons

Casimir angl., franç., americ., de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 8
do do satin, à cotes,	$5 à 10
do élastique,	$6 à 8
do de couleurs claires,	$5 à 7
Satinet, satin noir, do bleu,	$2 à $4 50

Gilets.

Satin noir, collet droit, do croisé, double croisé,	$3 à $5
do à châles nouvelle coupe,	$3 à $5
Casimir de couleur, toutes façons	2 à 4
Velours noir, mêmes façons	3 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons	3 à 7
Satin et soie, 3 100 mêmes façons,	$3 à 4 50

Le tout à prix fixe.
ALFRED MUNROE & Co,
11 fev—30f No 34 Magasins

FROMAGE—125 caisses d'excellente qualité, en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

CAFE de la Havane—200 sacs, en magasin à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16fev 34, rue Vieille Levée.

BRODEQUINS RUSSES, Chapeaux communs, pour plantation, à vendre par
27 fev FROST & Co, 10 Magasins

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 fev—4 22 rue St Louis

CHAPEAUX CIRES—10 caisses venant d'arriver et à vendre par FROST & Co,
10 fev 10, Magasins.

SUCRE Havane—39 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par
Wm. H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

CHAPEAUX de palmier et Mexicains—Venant d'être reçus par le brick Gulnare, à vendre par FROST & Co,
20 fev 10, Magasins.

PATE PECTORALE DE REGNAULD ainé, do de mou de veau de Degenetais.
LE soussigné ayant reçu une agence pour la vente de ces deux préparations médicinales, offre de les vendre en gros à des prix réduits.
18 fev H BONNABEL, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE & GENIEVRE—Cognac en demi pipes, et genièvre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, à vendre en magasin, par
VANCE & LEPPER.
29jan 24, Bienville.

RECU par les derniers arrivages du Havre,
Robes brodées, blanches et en couleur;
Mousseline brodée pour robes.
Jeux de rideaux brodés;
Idem en pièces, damassées en pièces;
Guinghams, etc. etc.
A vendre par Fs PERRET,
10 fev 48 rue Bienville

SUCRE—121 caisses sucre brun, en débarquement de la barque Elliott, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
26fev 26, Vieille Levée.

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 17 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui empiètent sur la rue St-Louis sont et demeurent approuvées et acceptées.
Résolu que le voyer est requis de faire remblayer et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin.
Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis; et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée.
Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St Louis. Pourvu, bien entendu, que ladite personne ou ladite famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés;
Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préférera bâtir une tombe plutôt que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et ce, sur le certificat du voyer que la tombe a été construite, et à la charge par ladite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.
(Signé) H. GENOIS, recorder.
Approuvé, le 6 mars 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS.
Séance extraordinaire de mercredi, 17 fév 1847.
Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un, de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No 1 u.fai sant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue, d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St Jean, à la charge par ladite Municipalité, 1o—De faire construire des caveaux, dits fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain formant ledit empiètement.
2o—Dans le cas que quelques unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, préfèrent déposer les corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau, et dans ce cas la Fabrique donnera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe.
3o—La municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rues du Bassin et Conti, et fera aussi construire un mur de dimension convenable tout le long du cimetière sur la rue St Louis, à partir de la rue du Bassin, et confectionner la banquette sur ladite rue.
8 mars—30

BOUTEILLES—200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 13, St Louis

VINS de Madère, de Porto—la barils Madère, 37 do do de Sicile, 28 do imitation de Marseille, 24 do Porto, à vendre par
27 fev DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS ROUGES—260 barriques St Julien, St Estephe, St Emilion, Montferrand 27 do Château Bernone, 20 do Haut Brion, 45 do vieux Merman, 26 demi barriques St Julien et Estephe, 1er demi do Margaux Medoc et St Emilion.
190 caisses St Julien et St Estephe, 60 do vieux Leoville, Château Lafitte, Château Margaux, 20 do Haut Brion, Château Latour, 24 do Château Laffitte et Léoville en demi bouteilles, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 13 St Louis

LIQUEURS—4e barils eau de vie de New York 1ere preuve, 16 de do 4me preuve, 10 do de Seignette 4me preuve, 12 pipes imitation Cognac, 5 barils eau de vie de New York, 1ere preuve, 4 pipes imitation de Hollande, 37 barils rhum du Nord, 44 do Louisiane 7 do Jamaïque, un tierçon vieux rhum à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 13, St Louis

150 CAISSES prunes, poires, pêches et abricots à l'eau-de-vie
100 caisses cerises à l'eau-de-vie de Champion et Chauvet,
200 caisses liqueurs assorties, surfine, fines et communes,
50 caisses do Bordeaux de 24 demi bouteilles
120 paniers gin de la Hollande d'Angers, 25 caisses marasquin
2 caisses marasquin,
450 paniers anisette superfine surfine, fine et commune, en magasin et à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co
26 fev 11 et 13, rue St Louis

CIGARES—En débarquement de la barque Euclid venant de la Havane, 100 milliers cigares, Cabana, la Havane,
60 milliers regalia, prince Albert, Shakespeare, Union et Victoria,
30 milliers Shakspeare, 15 milliers Conchas, 10 milliers Vezeevas, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
26 fev 11 et 13 rue St Louis.

EAU DE VIE
12 demi pipes cognac 4me épreuve, J J Dupuy
12 quarts do do J Dupuy et Cognac
8 demi pipes fin champagne, Olivier 1825
16 quarts do do do
1 demi pipes cognac très vieux,
à vendre par DARAN QUEYROUZE & Co,
27 fev No 11 et 13, rue St Louis

160 barils vin St Julien, Bonat, Sauterne et Haut Sauterne. 20 do eau-de-vie Haut Sauterne et Haut Barsac 100 paniers bouteilles vides [illegible] 200 milliers bouchons [illegible] 21 barils cognac de Dupuy [illegible] Bordeaux [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
6 fev rue St Louis, Nos 11 & 13

Habillemens pour le printemps.
LE soussigné reçoit maintenant son assortiment de printemps, sur lequel il sollicite l'attention des marchands de la ville et de la campagne. [illegible]
JOHN BELLOW Jr.
24 fev 9 rue du Canal

Marchandises Sèches et Habillemens.
EN débarquement des navires Genessee, Monteauk et Jessore un grand assortiment de marchandises sèches et habillemens [illegible] à vendre par
JOHN BELLOW Jr,
24 fev 9 rue du Canal

Marchandises pour Tailleurs.
JOHN BELLOW Jr.
No 9, RUE DU CANAL.
RECOIT [illegible]
Fournitures de tout genre.

RECU par les navires [illegible] du Havre [illegible]
RAVELLET & HUET
30 jan 35, rue de Chartres

DRAPERIE—Reçu par les navires Christophe Colomb et Rapide du Havre une balle [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 fev 36, rue de Chartres.

COTTONS—2 balles cotons [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 fev 36, rue de Chartres

COTTONS BLANCS—1 balle coton blanc [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 fev 36, rue de Chartres

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116
22 fev

100 QUARTS VIN D'OPORTO à vendre par P. LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS,
2 fev rue Royale, No 116

E. RABASSE, C. DENTISTE
21, Français arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dans la dentition des enfants et corrige la déviation de leurs dents, ôte et plombe les dents au moyen d'un ciment. [illegible] [illegible] dentition.
23jan—3m

SACS—2000 nouveaux sacs, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette

MAQUEREAUX—300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 demi do No 3, 300 do grands maquereaux No 3 à vendre par
11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE—100 caisses blanc et brun, à vendre par
11 fev NORCROSS & FOSDICK,
40 Gravier

POIVRE—100 sacs, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier

CAFE—642 sacs en débarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 fev 26, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
16fev 32 Vieille Levée

DRILLS BLEUS—D'Amoskeag.—Aussi quelques draps écru d'Amoskead et de Manchester, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co,
14jan 20, rue Douane.

Belles Couvertures Françaises au prix coutant.
LES soussignés offrent à vendre au prix coutant, quelques paires de couvertures superfines de 6 à 12 points, de la fabrique de Zoe Granier, pour clore les consignations de la saison
H DE GOER & RIFFLARD,
22 jan 21 Magasins

VIN—200 quarts pipes et Huitièmes Port, Marseille, Malaga, Pique Madère, &c.—Aussi Champagne et St. Julien en paniers et caisses, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins

A VENDRE en débarquement du navire John Dunlap de Bordeaux les articles suivans:
40 caisses prunes sèches;
15 do do en boites transparentes;
10 do de 100 gdes boites sardines à l'huile;
5 do de 50 do boites sardines à l'huile;
5 do fromage de Gruyère;
20 paniers anisette superfine;
40 do fine, dito
10 caisses fruits au vinaigre;
25 do abricots à l'eau de-vie;
15 do prunes dito;
40 do liqueurs superfines;
25 do dito fines;
40 do cerises à l'eau de vie;
20 do fruits assortis.
—EN MAGASIN—
15 barriques vin Haut Brion, de 1834,
25 do vin vieux, supérieur
30 do vin ordinaire;
50 do vin pour familles;
30 tierçons vin blanc Haut Barsac, 1837;
25 do dito Haut-Sauterne;
15 barils vieux whiskey de Monongahela;
10 caisses sardines, de différents modèles.
30 do vin vieux Château Margaux;
30 do dito Château Lafitte;
25 do dito St. Estephe (Médoc).
25 do liqueurs superfines;
15 do absynthe Suisse;
25 paniers vin de Champagne;
40 do huile de Plagniol;
25 caisses curaçao; 25 caisses marasquin;
20 do cerises à l'eau-de vie;
50 do fruits assortis dito.
A vendre par GARNIER FRERES,
4 nov No. 145, rue de Chartres

COURSES
HIPPODROME [illegible]
A Algers,
Courses de P[illegible]
La première réunion de [illegible] Club d'Orléans, aura lieu [illegible] gaman, à Algers,
LUNDI, 22 MARS 1847;
et continuera pendant sept jours.
1er Jour—22 mars.
Bourse pour chevaux de trois ans. Souscription, $300, dédit, $100. Course de deux milles.—Les entrées sont Miss Riddle, Red Bird, Scintilla, et Sally Ward.
2ème Jour—23 Mars.
GRAND PRIX de $10,000.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $2,000. Cinq entrées. Courses de deux milles.
1o A. L. Bingaman—Poulain Rondle and-Go de Leviathan, par Fanny Wright.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Flein, de Leviathan.
3o Th. Kirkman—Pouliche Quadrille, propre soeur de Reel.
4o W. P. Greer—Pouliche, de Gano, race de Sir Richard.
5o Y. N. Olivier—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emeraldo.
3ème Jour—Mercredi, 24 mars.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $300, dédit, $100 Course d'un mille. Cinq entrées.
1o A. L. Bingaman—Poulain, d'Altorf, race de Sir Richard.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta.
3o A. H. Carnal—Poulain, de Glencoe, par Fandango.
4o Th. Kirkman—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.
5o J. Van Leer—Pouliche Quadrille, propre soeur de Reel.
*Le même jour. Bourse de Propriétaires, de $150 Course d'un mille.
4ème Jour—Jeudi, 25 mars.
Bourse des Propriétaires, de $600. Course de deux milles.
5me Jour. Vendredi, 26 mars.
Bourse de Propriétaires, de $800. Course de trois milles.
6me Jour. Samedi, 27 mars.
Bourse de Jockey Club, de $1,200. Course de quatre milles.
7me Jour. Dimanche, 28 mars.
Bourse de Propriétaires, de $400. Course d'un mille, trois sur cinq.
☞ Les différents prix fixés ci-dessus, sont offerts à la condition qu'il y aura quatre entrées pour chaque bourse. Si les entrées n'arrivent pas à ce nombre, les prix seront payés ainsi qu'il suit:
Pour la course de deux milles, $600; de trois milles, $600; de quatre milles, $800, d'un mille, (trois sur cinq, $250.
N. B.—En construisant l'Hippodrome Bingaman, les propriétaires n'ont épargné aucune dépense pour le rendre le plus agréable et le plus beau de toute l'Amérique. Leur but est de contribuer à encourager les Courses de Chevaux, et ils espèrent que tous les amateurs dans les Etats Unis leur donneront aide et secours. La première réunion sur le nouvel Hippodrome, promet d'être la plus brillante qui ait jamais eu lieu dans le Sud.
Y. N. OLIVIER, JAS. A. VALENTINE. } Propriétaires.
6mars—1j

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de fontaines françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans son métier. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures dans le style le plus moderne. Consistant en Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons, [illegible] Les personnes qui voudront acheter sont priées de visiter le [illegible]
A. L. CRANE, 16, St Charles
19 dec [illegible] Commercial Exchange

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, No Baronne No. 115.
[illegible]
M Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Baronne No. 115.

NEGRES A VENDRE
LES soussignés et Cie au No 80 rue de l'Esplanade [illegible] de Nègres de la Virginie et du Maryland [illegible] Alabama [illegible]
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent.
SLATTER & LOCKETT
11 nov 6m 56 Esplanade

TOILE A VOILE DE COTON—Un grand assortiment de toile à voile de coton, [illegible] convenable pour tentes, prélats, &c, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET
26 fev 5f 22 rue St Louis

EAU DE VIE. Vieille eau de vie de Cognac en pièces, marque Castillon, des années 1814 et 1825, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET
26 fev 5f 22, rue St Louis

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH.—[illegible] caisses absinthe et kirsch [illegible] à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
26 fev 22, rue St Louis

SERRURES FRANÇAISES.—Le soussigné vient de recevoir des premières manufactures de France un assortiment complet de serrures françaises de 4 à 10 pouces, en cuivre et en fer, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables.
LEOPOLD JEANNET
26 fev 22 rue St Louis

COGNAC—15 demi et 15 quarts de pipes cognac de Pellevoisin, reçus par [illegible] à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD
1 fev 30 99 rue de la Douane

LIQUEURS.—A vendre par le soussigné:
[illegible]
20 do do anisette
50 paniers [illegible]
Tout l'article [illegible] au beurre.
20 do petits pois au beurre.
100 caisses cerises à l'eau de vie,
20 caisses vin rouge,
10 barils cognac Pellevoisin 1830.
TH. BAILLY BLANCHARD,
1 fev 30 99 rue de la Douane

TRUFFES.—A vendre par le soussigné:
100 demi-boîtes truffes
100 barils [illegible]
1 caisse chapeaux de soie de Paris
TH. BAILLY BLANCHARD
1 fev 30 99 rue de la Douane

COGNAC de Pellevoisin en demi et quart de pipes, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD
1 fev 30 99 rue de la Douane

PETITS POIS—400 demi boîtes petits pois au [illegible] de la marque de Chollet [illegible] Bay [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD
1 fev 30 99 rue de la Douane

COTON à [illegible] caisses colonnade à [illegible] à vendre par
McDOWELL & PECK 28 rue Douane.

CAFE—300 sacs Havane, en débarquement et en [illegible] à vendre par L. CANTIN,
1 fev 42 rue Gravier

CACAO—50 sacs cacao Para supérieur, venant d'arriver et à vendre par L. CANTIN
1 fev 42, rue Gravier

SUCRE—72 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L. CANTIN
1 fev 42, rue Gravier

TABAC—550 balles Vuelta de Abajo, [illegible] à vendre par L. CANTIN
1 fev 42, rue Gravier

TABAC en feuilles par [illegible] à vendre au No 16 rue Tchoupitoulas
21 [illegible] A. MONTREUIL.

COUVERTS GALVANISES.
LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en magasin un assortiment complet de couverts, couleres à café, louches &c, argentés au [illegible] Etats Unis [illegible]
1 fev 36 rue de Chartres
19jan

MAQUEREAUX ET MORUES—[illegible] barils [illegible] quarts, demi et grands baquets [illegible] extra, 300 [illegible] morue blanche [illegible]
WHITTEMORE & CUTTER,
11jan No 8, Nouvelle Levée

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin Larose St. Estephe, 20 do Margaux & St Emilion, 30 do Médoc 30 demi barriques Médoc 15 barriques vieux vin Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par
3 fev CH DUFOUR, 11 Conti

IMITATIONS MADERE—50 quarts [illegible] reçus par le navire Ontario, et à vendre par
26jan P. LONGIS, 116, rue Royale

VITRES, &c—1600 caisses Vitres de Windsor, de 6 et 8 à 30 sur 44, double et simple épaisseur; 2000 barillets blanc de plomb. 40 barils [illegible] pinceaux fins, [illegible] stock de couleurs [illegible] les successeurs de leur atelier. R. CLANNON,
9 dec 46, Canal

CENT balles toile à drap écrue 4/4, [illegible] convenables aux [illegible] à vendre par DE FOREST & Co
12jan 20, Douane.

CHAUSSETTES DE LAINE — 300 douzaines à vendre par FROST & Co,
26jan 10, Magasins

INDIENNES BLEUES—Merrimack et Fall River de différents dessins, venant d'être reçues, et à vendre par DE FOREST & Co;
14jan 20, rue Douane

COUPEROSE—275 barils couperose anglaise, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins.

HUILE ET BLANC DE BALEINE—à vendre par J W STANTON & Co
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette

POMMES DE TERRE—Quelques barils de choix, soit pour planter ou pour le service immédiat de la table, ces pommes de terre proviennent de plants venant de France, à vendre à $1 le baril, par
Wm DINN,
Encoig. des rues Communes et Tchoupitoulas.
19fev

VINAIGRE DE VIN BLANC à vendre au débarquement du navire Agnes, par le soussigné—24 caisses de 24 bouteilles vinaigre de vin blanc. 300 dame-jeannes contenant chacune 5 gallons Vinaigre de vin blanc.
CHARLES DUFOUR
6jan 46 11, rue Conti

VIN—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 20 caisses vin avec étiquettes et capsules, 10 barriques vin convenable pour famille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
21jan 34 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Regalias, Milares et autres de différentes marques, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16fev 34 rue Vieille Levée.

CAFE—148 sacs café de la Havane, en débarquement de la barque St Mary, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16fev 34, Vieille Levée.

RIZ CREOLE en assortiment, article frais, en débarquement du vapeur Sultan, à vendre par A LAROSE & Co,
3mars 71, Vieille Levée.

VINS de Marseille à vendre par les soussignés en débarquement du navire Mary Pleasants et en magasin,
200 barriques vin Bergasse, Belford et St Gilles
J F BERCIER & Co,
3mars 54 Vieille Levée

[illegible] Paroisse d'Orléans [illegible] plaine, ayant 34 pieds 1 pouce de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 150 pieds borné d'un côté par la propriété de M Adolphe Pluche, de l'autre côté par celle des demoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr Barthélemy Bacas.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître, en briques, à deux étages, et magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques remise et dépendances, une citerne, cour, le tout en très bon état. ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.
2o Un lot de terre situé derrière cette ville au faubourg Tremé, rue St Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St Claude, sur 150 pieds de profondeur borné d'un côté par la propriété de Mme Darse, de l'autre côté par celle des héritiers Marcos, et M. Edouard Lavoque, et dans le fond par celle de Mme Blondeau.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques, à étage, avec cuisines et autres dépendances.
Conditions—Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés par coupons sans endosseurs, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non paiement à échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.
Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs
JOHN L. LEWIS,
13fev—11j Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans No 417.—Coralie Cornen, ve Williams & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mardi 9 mars 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon, No 173 à l'adjudication de
Dix neuf caisses et une balle de marchandises sèches, &c., Saisies dans ladite affaire.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS
24fev—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. No 386. La Banque de l'Union de la Louisiane vs William Mackey. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le vendredi, 9 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
1o Un lot de terre avec le magasin bâti dessus, situé à l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et Julie et mesurant 22 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la dite rue de la Nouvelle Levée, 22 pieds 4 pouces dans le fond et 100 pieds de profondeur et face à la rue Julie
Ensemble avec 180 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété.
2o Un lot de terre avec le magasin bâti dessus, contigu au précédent mesurant 23 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 24 pieds 1 pouce 4 lignes dans le fond et 100 pieds de profondeur.
Ensemble avec 110 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété.
3o Un lot de terre avec le magasin bâti dessus, contigu au précédent, mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 23 pieds 11 pouces dans le fond et 100 pieds de profondeur.
Ensemble avec 110 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété.
Conditions. Pour le lot No 1, l'acquéreur devra assumer l'hypothèque des [illegible] $2,500 [illegible] payable en billets garantis par hypothèque [illegible] $1,650 [illegible] Banque.
La balance pour chaque lot payable $2 [illegible] tant, et le reste à 1 et 2 ans en [illegible] hypothèque sur la propriété [illegible] cas de non paiement à échéance.
JOHN L. LEWIS
5mars—3en20j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu John Smith, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de la dite Cour en date du 31 août 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale pour le compte de la succession [illegible] quinze de mars 1847, à midi
La négresse nommée OLIVE, [illegible] vingt neuf ans.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS
9 fev—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de John Dern et de R[illegible] tous deux décédés.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle Orléans No 461. En vertu d'un ordre de la dite Cour du [illegible] février 1847, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le lundi 15 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, et pour le compte des dites successions, à l'adjudication des propriétés ci après décrites, savoir:
Propriété appartenant à la succession de John Dern.
Un lot de terre situé dans le [illegible] entre les rues Claiborne et Derbigny [illegible] plan dressé par [illegible] ayant 32 pieds 6 pouces de face [illegible] de profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 4 pouces et 4 lignes, mesure anglaise. Ensemble avec la maison à deux étages construite en briques [illegible] acquis par John Dern de John Ha[illegible] par acte passé devant [illegible] le 16 septembre [illegible]
Propriété appartenant à la succession de Bridget Mullin.
[illegible] 20 [illegible] Bridget Mullin [illegible]
Un autre lot de terre situé [illegible] rues St Louis et la promenade [illegible] 141 pieds 5 pouces [illegible] 138 pieds 4 pouces [illegible] anglaise. Le tout acquis par ladite Bridget Mullin [illegible] en date du 1er juin 1846
Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS
9fev—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

S[illegible] Bedford vs. N. J. [illegible]
DANS LA TROISIEME COUR DE JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé [illegible] C B Beveley, troisième justice [illegible] Orléans, j'exposerai en vente [illegible] rue Carondelet, entre les rues [illegible] Poydras la propriété suivante, savoir:
Tous les droits, titre et intérêt que le défendeur N. J. Edeson a dans le bail d'un lot de terre avec tous les édifices qui s'y trouvent, situé rue Carondelet, entre celles de Poydras et Union, le dit bail a été passé à son profit par le défendeur N. J. Edeson de Wm Johnson pour le terme de dix années, au taux de trente cinq piastres par mois, et sur ce dit lot le défendeur N. J. Edeson a fait construire une maison en briques et des écuries. Ce bail a commencé depuis le 5 septembre 1846 et termine le 5 septembre 1856.
Termes et conditions—comptant.
26 fev—3fen10j J P WALDEN, Constable

M Stovell vs Margaret Mosby—No 31,679.
TROISIEME COUR DE JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans. En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire par l'hon C B Beveley, Troisième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans, je procéderai vendredi prochain, 12 mars 1847, au magasin du constable, No 27, passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti, le jeudi [illegible] mars 1847, à midi, les articles ci après désignés, saisis dans l'affaire ci-dessus:
Un bois de lit, un bureau, un lot de chaises et d'autres effets d'ameublement
Conditions—comptant. J P WALDEN,
26 fev—3fen10j Constable

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE — PAROISSE DE JEFFERSON.
Succession de Cecilia Crof, décédée, épouse de A. Agsten
EN vertu d'un ordre de cette honorable Cour rendu le 21 Février 1847, le soussigné, encanteur pour la paroisse Jefferson, offrira en vente publique au café de la Cour Evéchée, encoignure des rues Bordeaux et Philip, ville de Lafayette, à midi, MERCREDI 24 Mars 1847, la propriété suivante, appartenant à ladite succession, savoir:
UN CERTAIN LOT DE TERRE avec la cuisine qui se trouve dessus, situé au faubourg Lavaudais, dans cette paroisse, et désigné par le No quatre de l'îlet No 63 borné par les rues Rousseau, Suzette, Magazine et Chênes Verts, mesurant 34 pieds 6 pouces de face à la rue Rousseau, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 3, et de l'autre côté par le lot No 5, d'après un plan fait par Henry Mollhausen, architecte et voyer, en date du 4 Mai 1844, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire, à la Nouvelle Orléans.
Conditions de la vente—Comptant.
Paroisse de Jefferson, le 18 Février 1847.
S. DAMRON,
22fev Encanteur pour la paroisse Jefferson

A VENDRE D'IMPORTATIONS DIRECTES.
150 barriques Marseille (F. Grouset)
100 quarts Madère, 80 do Porto.
200 barriques claret, 50 barils vin blanc,
40 do whiskey rectifié
20 demi et quarts de pipes Cognac,
600 caisses vin rouge et blanc,
60 caisses liqueurs, 30 do curaçao,
300 paniers anisette, 20 caisses absinthe
200,000 bouchons fins et surfins.
P LONGIS,
116, rue Royale

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
B. O. VIGNAUD,
No. 41, RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre, verrerie de table unie, moulée et taillée, ainsi qu'articles de fantaisie en cristaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, britania, ferblanterie, coutellerie de table, couverts en Maillechort plaqué et en german silver, lampes de toutes espèces, ornements de cheminée, pendules, grands vases, lustres et candélabres.
ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.
B. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, d'hôtels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment. Il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant. 1fev

Bureau pour la vente de propriétés.
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il leur sera rendu compte, lorsque M. Moellhausen aura connaissance, au moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 fev—1j

[illegible] veuve décédée, épouse [illegible] Serpas.
[illegible] DISTRICT JUDICIAIRE [illegible] Bernard. En vertu d'un ordre [illegible] février 1847 [illegible]
[illegible] TERRE situé dans cette Paroisse, environ trois milles du fleuve Mississippi, mesurant soixante cinq pieds français de face des deux côtés du Bayou aux Boeufs, avec une profondeur de quarante arpents ligne parallèle, et borné à la ligne supérieure, par la propriété Fernando Estevez, et à la ligne inférieure par la propriété de Joseph Cantrelle — ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.
2o UN LOT DE TERRE situé dans cette Paroisse, environ trois milles du fleuve Mississippi, mesurant vingt deux pieds deux pouces français, plus ou moins, face des deux côtés du Bayou aux Boeufs, avec une profondeur de quarante arpents, ligne parallèle, et bornée à la ligne supérieure par la propriété de Juan Serpas senior, et à la ligne inférieure par la propriété Francisco Morales.
3o LOUIS, nègre agé de vingt quatre ans.
4o LOUISE, négresse âgée de quarante ans, avec ses deux enfans PHILOMENE, âgée de trois ans, et ROSETTE âgée d'un an.
5o ANTOINE jeune nègre agé de 8 ans.
Condition Comptant. JOSEPH S CUCULLU
9mars—3 Shérif de la Paroisse St Bernard

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 24,573—Charles Drake, pour le compte de &c. ve Charles Robinson.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 3 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le samedi 10 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
L'esclave nommée HANNAH, griffonne, âgée d'environ 15 ans.
Conditions Comptant.
JOHN L. LEWIS,
9mars 3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, le 8 mars 1847—No 291. John L. Lee vs. ses créanciers et les créanciers de P. A Hardy & Cie. La cession de biens par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et les créanciers de P A Hardy & Cie. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de G R Stringer, notaire public, le 12 avril 1847, à dix heures A M pour y procéder en considération des affaires du dit failli, et dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que H R Eagles Esq., avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Par ordre de la Cour
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, le 8 mars 1847.
WILLIAM P BEDLOCK.
9 mars—3 en 30j Greffier

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—le 8 mars 1847—No 16,741. C. de P. —E. Mergel vs ses créanciers. Il est ordonné par la Cour que tous les personnes intéressées dans ce dit [illegible] à la première publication de l'avis, pourquoi le tableau de distribution [illegible] ne serait pas homologué, [illegible] Par ordre de la Cour
Bureau du greffier, Nlle Orléans, le 8 mars 1847
WILLIAM P BEDLOCK,
9mars 3fen10j Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que Martin Avant [illegible] présente une pétition à la Cour à l'effet d'être nommé curateur aux biens vacants de [illegible] décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans [illegible] jours les raisons pour lesquelles ils [illegible] ladite pétition
Par ordre de la cour P M BERTIN
9 mars Dep Greffier

Succession de P L Bertus
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à [illegible] dater de la présente publication [illegible] les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains partagés conformément audit compte
Par ordre de la Cour P M BERTIN,
9mars Dep Greffier

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. L Etat de la Louisiane—Avis à tous ceux que ces présentes concerneront, salut
Attendu que Edouard Martin ayant sollicité une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété et les actions [illegible] adresse au greffe de cette Cour un acte de la vente enregistré à [illegible] de mars de l'année 1847, pour un avis conformément [illegible] législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
[illegible]
[illegible] le 1er février 1847, ainsi que les [illegible] de l'année 1847 au [illegible] Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendus le 5 de janvier et le 23 d'avril 1846, et aussi en vertu d'un décret de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendus le 5 janvier de l'année 1847 dans l'affaire de Edouard Martin vs Victor Marin [illegible] No 21 435 [illegible] $11 000 [illegible] la Banque de [illegible]
[illegible]
Description de la propriété d'après le transfert [illegible]
Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la rue Royale entre les rues St [illegible] 26 pieds 5 pouces de [illegible] 127 pieds 10 1/2 pouces de [illegible]
[illegible]
TemoinT l'honorable A M Buchanan, juge de ladite Cour, le 5me jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur 1847. J C CHALON,
9 mars—3en30j Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—John K West, contre ses créanciers. Les créanciers de John K West sont par le présent notifiés d'avoir à se montrer en l'étude de M John E Holland notaire public, de cette ville, le 24 mars prochain, à 10 heures A M, pour procéder en considération des affaires et délibérer sur le contenu d'une pétition ent[illegible] aujourd'hui dans cette Cour par Samuel B Bennett leur syndic.
Par ordre de la Cour, ce 20 février 1847.
24fev P. LE BLANC, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 163. Je certifie que le 9 janvier 1847, jugement fut rendu par cette Cour dans l'affaire de Leonora C Dobbin, épouse de W J Frierson, à son mari, dans les termes suivants savoir:
Sur motion de Eggleston, avocat de la demanderesse demandant la continuation du jugement par défaut entré contre le défendeur le 21 décembre 1846, et après avoir entendu les témoignages, la Cour étant convaincue que la réclamation de la demanderesse est prouvée—Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Leonora C Dobbin contre son mari William J Frierson le défendeur, que la communauté de gains et d'acquets, existant entre eux soit dissoute et que les esclaves Caeser, Hays et Jane soient reconnus à la demanderesse comme étant sa propriété individuelle, et que le défendeur paie les frais de Cour.
Jugement signé le 13 janvier 1847.
(Signé) T H KENNEDY, Juge
En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle Orléans, le dix neuf février 1847 et la 71me année de l'indépendance des Etats-Unis
[L. S.] WILLIAM P BEDLOCK,
22 fev—3 en 30j Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans No 5a—Je certifie par le présent que, le 16 de janvier 1847, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Jeanne Desiree Andry épouse, séparée de corps et de biens de L. Bozonier Marmillion vs son mari, dans les termes et chiffres suivans, savoir
Cette cause ayant été ce jour soumise à la Cour, et après audition des témoignages, la Cour étant convaincue que plus de deux ans se sont écoulés depuis que le jugement décrétant la séparation de corps et de biens entre les parties a été rendu, et qu'aucun rapprochement n'a eu lieu.—Adjugé et décrété que jugement est ordonné en faveur de la demanderesse Jeanne Désirée Andry, contre Louis Bozonier Marmillion, son mari, que les biens matrimoniaux existant entre eux soient rompus, et que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement signé le 25 janvier 1847.
(Signé) GEO. STRAWBRIDGE, juge de la Cour du 1re Dist. en l'absence du juge Kennedy.
(L. S.) En foi de quoi j'ai signé le présent et j'ai apposé le sceau de ladite Cour, à la Nouvelle Orléans, le 30me jour de janvier de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, et dans la soixante et onzième de l'indépendance des Etats Unis
Jugement $ LOUIS R COURTIN,
Frais du greffier $ dep. greffier.
$ 24fev

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman—Une JUMENT alezan, une tache blanche au front et un pied de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 mars ladite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
6mars 10f Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman—Un cheval alezan brûlé, une petite étoile au front, ayant une marque sur le dos et dans la droite, ayant une selle, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 20 mars, ledit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
6mars—10f Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman—Un cheval bai, un pied derrière et un devant blanc, avant une marque au flanc droit et d'autre marque; étampe sur la hanche droite illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle.
Si d'ici au 14 mars, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL.
27 fev—10 Gardien des épaves

A. DUVALL.
MERCREDI 10 courant, à 10 heures et demie A M, il sera vendu, au magasin de meubles, No. 54, rue des Magasins, vis-à-vis l'Arcade de Banks, Un grand assortiment de meubles, en composant d'articles du dernier genre et du dernier fini, savoir:
Sofas très élégans en palissandre bernoise, couverts de pluche en crin, ainsi que chaises et fauteuils assortis, superbes armoires, bois de lit, toilettes, side-boards, tables à manger, à jouer, à the et pour dames, bureaux, berceuses en acajou, chaises à la grecque en acajou, érable et palissandre, et une grande quantité d'autres articles.
Aussi—Une belle armoire de 12 pieds de large, surpassant en beauté et en élégance tout ce que l'on a jamais vu dans cette ville.
Aussi—30 douzaines chaises en rotin et en bois, emballées pour être embarquées chaque caisse contenant une douzaine, et mesurant 10 pieds. 8mars

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Vente sans réserve pour dissolution de société.
Salle de Bal du Rail-Road-Pontchartrain.
JEUDI prochain, 11 du courant, à midi, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, le contenu de l'établissement connu sous le nom de "Salle de Bal du Rail Road Pontchartrain," d'après l'inventaire qui sera produit au moment de la vente.
Conditions à la vente. 8 mars

PAR ABAT & DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de la Nouvelle Orléans, en date du 10 février 1847, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à midi, le vendredi [illegible] mars 1847, les propriétés appartenant à la succession de feue Merente Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, à savoir:
QUATRE MORCEAUX DE TERRE contigus, faisant autrefois partie de l'habitation Cucullu et situés dans la Paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, à deux lieues et demie au dessous de la Nouvelle Orléans, bornés d'un côté par l'habitation actuellement ou ci devant appartenant à Mme veuve Cucullu et de l'autre côté par l'habitation actuellement ou ci-devant appartenant à M. Adolphe Ducros. Lesdits morceaux de terre étant désignés sous les numéros un, deux, trois et quatre d'après le plan de division de la dite habitation, lequel a été fait par Alex. De Pouilly le [illegible] 1839 et est déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci devant notaire en cette ville sous le No 54 du livre des plans aux archives dudit notaire. Ces morceaux de terre mesurent chaque, un arpent de face au fleuve Mississippi, et s'étendent en profondeur jusqu'au lac Borgne. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances, sans réserve aucune.
Conditions—Un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets tirés par coupons sans endosseurs, et portant intérêt à raison de huit pour cent de la date du paiement, s'ils ne sont pas ponctuellement payés, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue. 15 fev—10

REDUCTION DES PRIX
Bacs des 1ère et 2ème Municipalités
LA rive droite du fleuve, en face de la Nouvelle Orléans, étant devenue un lieu de promenade [illegible]

PRIX

Passagers	05
Voitures à deux chevaux	[illegible]
Charrettes [illegible]	
[illegible]	
Voitures à meubles	50
Chevaux, mulets, bêtes à cornes, par tête	10

FRET

Pour chaque balle de coton ou de mousse	20
do baril de farine, viande &c	10
do de chaux	20
do boucauts de sucre ou de tabac	30
do [illegible]	10
do de [illegible]	10
do de maïs, d'avoine ou de son	05
do caisse de [illegible]	05
do malle, [illegible]	10
do caisse de chandelles, savon, &	05
do mille pieds de bois de charpente	[illegible]

Le prix du transport d'autres objets [illegible] proportionnellement [illegible] plus haut.
Les passagers traversant avec leurs voitures [illegible]
Le prix de transport de bêtes à cornes [illegible]
Les charrettes de colporteurs et toutes charrettes [illegible] passeront $1 au pont [illegible]
[illegible]
Pendant les [illegible] les bateaux partiront de l'une et l'autre rive toutes les cinq minutes.
ROBERT MURPHY,
Ferry de la 1ère municipalité
JOHN BAYLEY,
1erm—1an Ferry de la 2ème municipalité.

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Réduction de Prix.
A L'AVENIR les prix de passage [illegible] chars [illegible]
[illegible]
LES JOURS DE LA SEMAINE
De la N. Orléans. | De Carrollton.
Avec chevaux. 6 1/2 à 7 A M | Avec chevaux. 5 1/2 A M
Vapeur 9 | A Vapeur. 8
11 | 10
1 P. M. | midi.
3 1/4 | 2 P. M.
5 | 4
7 1/2 | 6 1/2
Avec chev. 10 | Avec chevaux, 8
Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.
Arrangement pour les Dimanches
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures, depuis 7 heures, de Carrollton et jusqu'à 6 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 5 heures et demie, excepté les [illegible]
☞ Les passagers devant se pourvoir de [illegible]
[illegible]
CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en face, [illegible] à 6 1/2 A M | De la rue du Canal 6 1/2
[illegible]
☞ Des [illegible] de lunes, des [illegible]
JOHN HAMPSON
22jan Ingénieur en chef

A VENDRE en débarquement du navire [illegible] Nec, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande:
50 barriques vin rouge St-Gilles;
20 do do Langlade;
15 do do St Clair;
20 do do St-Georges;
20 do vin blanc de Cette;
20 barils do
25 do Madère;
50 paniers huile de Plagniol et de Sue
150 caisses do diverses marques,
30 paniers do de 24 1/2 bouteilles de Plagniol
100 caisses eau verte, de J Fiquet;
100 do salaisons assorties,
100 paniers bouteilles vides;
90 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton,
40 do muscat-Frontignan vieux
Bouchons, bouchons régaliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances;
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes,
40 do de 12 cruchons curaçao;
40 do de 24 1/2 do do;
30 do marasquin en flacons et 1/2 flacons;
25 do liqueurs fines et superfines;
25 do fruits à l'eau-de-vie;
150 paniers anisette fine et superfine,
40 caisses amandes à la dame;
50 caisses eau de fleurs d'oranger
Amandes en sorte, douces et amères en jarres;
Graines pour oiseaux,
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co,
6 nov 27, rue St-Louis.

A VENDRE, pour cause de départ, une propriété connue sous le nom de SYLVA VISCANT, consistant en une vaste maison à étage, divisée en dix appartements, [illegible] terre et terrain. La propriété mesurant [illegible] environ [illegible] Colombus [illegible] Harpe près le chemin du Bayou [illegible] plantes [illegible] arbres fruitiers [illegible] Saint Antoine, derrière la Cathédrale [illegible]
S'adresser sur les lieux ou chez M. AUGUSTE LOUCHE, encoignure des rues St Claude et Bayou.
11 fev 1m

L. H. RICHARDS,
33, RUE DE LA DOUANE,
OFFRE à vendre les articles suivans, reçus par les navires Tallot et Amelie du Havre:
1 caisse [illegible]
1 do [illegible]
5 do [illegible] pour pantalons
4 do [illegible] pour habits et pantalons
1 do [illegible]
1 do Gants et mitaines [illegible]
1 do Ombrelles
1 do cachemirette noire, article nouveau pour tailleurs.
1 do écharpe nouvelles en barège et gaz;
Tous ces articles seront vendus au plus bas prix.
1 fev

ETOFFE à moustiquaire, blanche et écrue—6 balles brin 4/4 écru—6 caisses étoffe rayée blanche 4/4 en débarquement du navire Eliza Morrison, venant de Belfast, à vendre par
15fev McDOWELL & PECK, 28, Douane.

RECU par le brick Sirenne, cap. Piaggio, venant de Gênes,
174 pipes vin d'Espagne 1re qualité,
12 demi pipes do do
10 barils sardines, 87 caisses Limon.
400 paniers d'huile Plagniol.
20 barils amandes sans coques,
20 bocaux de marrons du Piemont,
5 caisses saucissons de Boulogne,
100 do vermicelli et macaroni
1,000 macornes d'ail, 80 sacs noisettes,
100 jarres vides, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
13fev Rue Jefferson, No 9 & 10

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de groceries aux prix les plus modérés:
Jambons sucrés des meilleures marques,
Langues fumées de Buffalo, café Havane et Rio,
Café Java en sacs convenables pour les familles,
Pâtés truffés assortis en demi et en quart de boîte,
Petits pois en conserves, cèpes à l'huile,
Champignons [illegible]
Fromage de Gruyère, de Hollande et Neufchâtel,
Fruits assortis conservés au naturel,
Confitures assorties de la Havane,
Prunes sèches en pots et en boites,
Figues sèches en petits tambours,
Amandes à coques tendres, raisins secs de Malaga,
Blanc de baleine des premières marques,
Sucre en poudre de Boston, thé vert et noir,
Beurre de Goshen, raisins de Muscat, &c. &c.
FERRON,
24 fev Encoignure des rues Royale et Dumaine.

A[illegible] mardi, 9 courant, à midi, il sera vendu [illegible] magasin d'encan 51, rue des Magasins, vis-à-vis [illegible] de la Banque
20 barils pommes [illegible]
150 sacs café de la Havane [illegible]
[illegible]

PAR [illegible] auteur.
[illegible]
AUJOURD'HUI à [illegible]
[illegible] St Louis [illegible]

Fil pour epervier et ficelles pour seine
PAR N. VIGNIE
[illegible] rue de Chartres
[illegible]

Vente de [illegible] choses sèches à terme.
PAR N. VIGNIE, [illegible] Chartres
[illegible]

Domestiques de prix.
PAR BEARD, CALHOUN & CO., Encanteurs.
MARDI 9 mars courant, à midi, à l'Arcade de Banks, [illegible] domestiques [illegible] dignes d'attirer l'attention des [illegible]
DELMA, mulâtresse [illegible] excellente domestique de [illegible]
JANE [illegible]
SARAH, de [illegible] pour plantation, bonne blanchisseuse [illegible]
JOHN, de 26 ans [illegible] cocher et domestique de maison [illegible]
MARY, [illegible] blanchisseuse [illegible]
LOUISE, de 30 ans [illegible] française de [illegible]
Ces esclaves [illegible] des vices et maladies [illegible] l'Arcade.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Bureau rue Toulouse,
Groceries! Groceries! Groceries!
MERCREDI [illegible] 10 courant, à 10 heures [illegible] rue de la Levée, No 10 en face [illegible] collection [illegible] &c.
[illegible]

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
M[illegible]

SANS RESERVE.
Propriété de valeur dans la 1re Municipalité.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.
LUNDI [illegible] 15 courant, à midi [illegible] l'Arcade de Banks [illegible]
[illegible]

PAR ABAT & DOMINGON.
JEUDI [illegible] à la Bourse de Cité [illegible]
[illegible]

VENTE A L'ENCAN
De Propriétés et [illegible] de Valeur.
PAR F. [illegible]
LUNDI [illegible] à midi, à la [illegible]
[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE.
[illegible]
devant Adolphe Mazureau [illegible]

VALEURS
COMPOSANT L'ACTIF DE LA COMPAGNIE DU RAILROAD & DE LA BANQUE ATCHAFALAYA.
PAR GEO. W. CHRISTY, Encanteur.
SAMEDI le 13 mars 1847, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue Magazine, [illegible] Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible] février 1847, les propriétés [illegible] par H. E. Robinson [illegible] Samuel Chapman [illegible] savoir:
1o. Un terrain situé à Bayou Sara, Paroisse Feliciana [illegible]
[illegible]
11 fev [illegible]

A VENDRE par le soussigné, 140 caisses [illegible] de Malaga [illegible] à bord du brick Prom[illegible] caisses [illegible] douzaines chemises de [illegible] coquettes de drap, arrivées [illegible] le navire [illegible] de Bordeaux.
DOMINIQUE LANATA
22jan No 9 et 10, rue Jefferson

MESSIEURS DOLBEAR, conserveront leur cours d'écriture ouvert pendant toute l'année au No 16, rue du Camp. [illegible]
Depuis [illegible] les collèges [illegible] à des mains dans la ville, qui seraient [illegible] combien [illegible]
27janv

[illegible]
IMPRIM[illegible]
MA[illegible]
Na St[illegible]
NOU[illegible]
MAGA[illegible]
REDU[illegible]